

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public portuaire
Places de port réservées à l'activité de formation à la plongée sous-marine

La Commune de Palavas-les-Flots a pour projet de procéder au renouvellement des activités mises en place sur le domaine public dont la réalisation nécessite une occupation du domaine public. Cette occupation étant de nature économique, il convient de soumettre la procédure aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques.

Aussi, afin de répondre aux dispositions des articles L 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'activités économiques, la Commune de Palavas-les-Flots procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public portuaire en application des articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

La Commune de Palavas-les-Flots souhaite mettre en place une autorisation d'occuper le domaine public portuaire comme suivant :

Surface de l'occupation sur quai	Deux emplacements pouvant accueillir chacun un bateau de 11 m maximum (lots n°1 et 2)
Type de surface	Place à quai
Objet de l'activité	Activité de formation à la plongée sous-marine
Adresse	Quai d'honneur Port de Plaisance, Palavas-les-Flots (34 250)
Durée	A partir du 1 ^{er} mars 2022 jusqu'au 31 décembre 2026

Les candidats peuvent candidater pour chacun des lots indépendamment, ou présenter une offre pour les deux emplacements. Ils veilleront, dans ce cadre, à expliciter s'ils candidatent pour les deux lots ou pour un seul.

Cette publicité préalable pour l'occupation du domaine public envisagée est faite sur le site internet de la ville sous www.palavaslesflots.com à la rubrique « Ma Ville » sous rubrique « Marché Public », sur le profil acheteur de la Commune et sera affichée en mairie.

Renseignements et propositions d'offres :

Un dossier comprenant l'ensemble des pièces exigées (*voir annexe*) est à déposer **avant le 25/01/2022 à 12h** à l'adresse ci- après :

16 boulevard du Maréchal Joffre
BP 106
34 250 PALAVAS-LES-FLOTS

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Les demandes de renseignements et propositions d'offres doivent être adressées par écrit à :
Mairie de Palavas-les-Flots
Service secrétariat général
16 boulevard du Maréchal Joffre
BP 106
34250 Palavas-les-Flots
Téléphone : 04 67 07 73 80

Adresse courriel de correspondance exclusive : mairie@palavaslesflots.com

Les dossiers peuvent être déposés en Mairie, envoyés sous pli cacheté auprès du service Commande publique de la ville de Palavas-les-Flots ou déposés numériquement sous forme dématérialisée sur la plateforme dédiée aux marchés publics.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :

Le 25 janvier 2022 à 12h00

L'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots sera appréciée après analyse des dossiers complets reçus avant cette date. Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté.

La liste des pièces de candidature à joindre avec l'offre sont précisées dans le règlement de consultation.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée au regard des dossiers reçus avant cette date selon un critère financier (*redevance proposée pour l'occupation*) et un critère technique relatif aux modalités d'exercice de l'activité proposée et aux modalités d'exploitation. Les candidats sont informés que la commune peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général.

Le candidat retenu sera chargé de l'exploitation d'un espace réservé au travers un titre d'occupation du domaine public. A ce titre, il lui reviendra :

- La gestion et l'entretien des équipements portuaires mis à disposition,
- La promotion, l'animation, et la valorisation de l'espace mis à disposition,
- La gestion administrative, technique et financière de l'espace mis à disposition.

Il sera alors exclu de toute intervention de la commune dans ces éléments, en dehors des cas prévus par le titre d'occupation du domaine public faisant suite à la présente.

En outre, le candidat retenu fera son affaire du raccordement à tous les réseaux nécessaires à l'exploitation projetée.

Aucun emplacement supplémentaire ne sera consenti à l'occupation hormis le poste à quai mentionné dans la présente consultation. L'emplacement est fourni non aménagé. Il appartiendra au candidat retenu de procéder, à ses frais, à l'aménagement de la surface.

Dans le cadre la présente consultation le titulaire bénéficiera d'une autorisation de stationnement

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



gratuite pour un véhicule défini sur le parking du port. Il pourra également mettre en place un panneau publicitaire dont la dimension ne saurait excéder 1m de hauteur et 1m de largeur.

En déposant un dossier, le candidat déclare être parfaitement renseigné sur l'état de l'occupation et de sa situation technique.

**La fin de l'occupation du domaine public est fixée au 31 décembre 2026.
Le titre d'occupation n'emporte aucun droit à renouvellement.**

En cas de contentieux, le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34000 Montpellier

Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif de Montpellier, tel : 04 67 54 81 00, greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Fait, affiché et publié à Palavas-les-Flots,
le **30/12/2021**

Sont joints à cet avis de publicité :

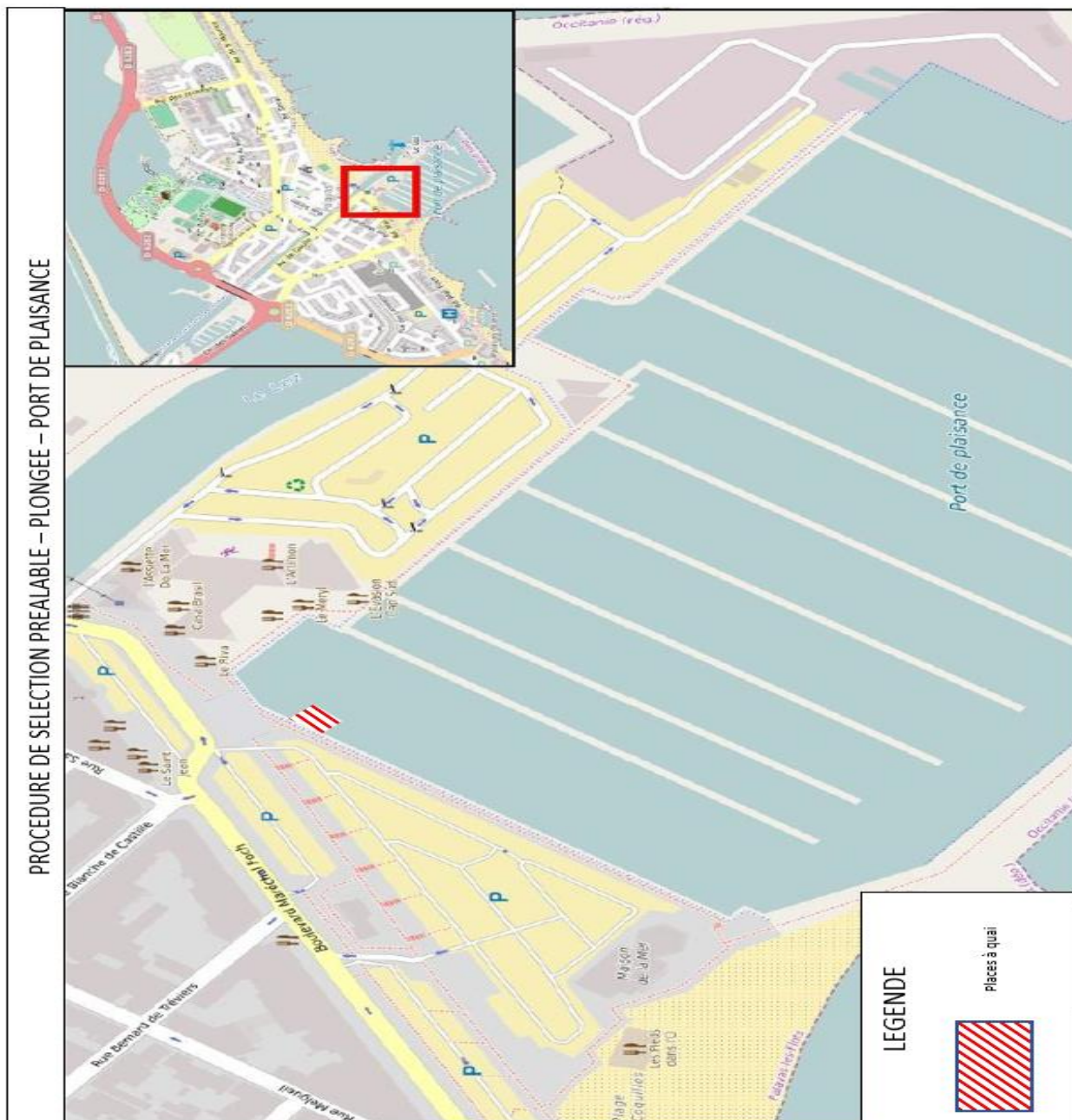
1. Un plan de situation modifié – Page 3
2. Règlement de consultation – Page 4
3. Liste de pièce à joindre au dossier – Page 7
4. Attestation sur l'honneur – Page 8

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public portuaire
Places de port réservées à l'activité de formation à la plongée sous-marine

ANNEXE 1



COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public portuaire
Places de port réservées à l'activité de formation à la plongée sous-marine

REGLEMENT DE CONSULTATION

La présente consultation a pour objet de confier l'exploitation d'un ponton situé dans le Port de plaisance afin d'y mettre en place une activité de formation à la plongée sous-marine, répondant aux besoins de la Commune et des usagers du port.

A l'issue de la présente consultation, une convention d'occupation du domaine public sera établie entre l'entreprise désignée à l'issue de la consultation (le titulaire) et la commune de Palavas-les-Flots représentée par son maire, M. Christian JEANJEAN.

Lors de la remise des offres, les candidats devront impérativement fournir les documents suivants :

Un dossier de référence précisant :

- Le Kbis ou les statuts de la société à jour (*moins de trois mois*), ou document équivalent permettant d'apprécier l'existence de l'entreprise,
- Un certificat d'assurance couvrant l'activité exercée pour la durée susvisée, ou un devis illustrant l'accomplissement des démarches administratives relatives aux assurances,
- L'attestation sur l'honneur datée et signée
- Un document listant les expériences éventuelles du candidat sur une activité similaire au cours des dernières années (minimum trois). Tout document utile pourra être ajouté (attestation de formation, diplômes, lettre de recommandation.)
- Un mémoire technique comprenant un descriptif précis de l'activité proposée,
- La proposition de redevance annuelle d'occupation effectuée par le candidat,

La date limite de remise des offres est fixée au 25 janvier 2022 à 12h00.

Tout dossier reçu hors délai ou incomplet sera rejeté.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée après analyse des dossiers complets reçus avant cette date. Les candidats pourront être auditionnés afin de préciser ou compléter leurs offres.

Les dossiers seront impérativement remis selon les modalités suivantes :

- Une enveloppe cachetée contenant le dossier de référence, en deux exemplaires, portant la mention « **DOSSIER DE REFERENCE** »

Cette enveloppe sera cachetée et comportera le nom de l'entreprise et la mention :

**« CONSULTATION 2022-04
POUR LA LOCATION D'UN PONTON PLONGEE SOUS MARINE Lot n°1 (et/ou 2)»
NE PAS OUVRIR »**

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



- Un dossier unique, sous format ZIP ou RAR, sans verrouillage par mot de passe, qui sera composé de documents utiles à la consultation. Les documents électroniques composant le dossier seront restreints aux formats suivants : WORD, DOC, RTF, EXCEL, PDF, JPEG, PNG, MPEG, AVI. Ce dossier numérique sera obligatoirement transmis par l'intermédiaire de la plateforme dématérialisée de marché public.

Les candidatures et les offres seront transmises sous enveloppe cachetée par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception.

L'enveloppe cachetée sera :

- Soit expédiée à l'adresse suivante (transmis par lettre recommandée obligatoirement) :

MONSIEUR LE MAIRE
HOTEL DE VILLE – SERVICE DES MARCHES PUBLICS
16 BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE
BP 106
34 250 PALAVAS-LES-FLOTS CEDEX

- Soit remise contre récépissé à l'adresse suivante :

HOTEL DE VILLE – SERVICE DES MARCHES PUBLICS
16 BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE
34 250 PALAVAS-LES-FLOTS CEDEX

Heures d'ouverture de la Mairie de PALAVAS-LES-FLOTS
Du lundi au vendredi – 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Hors jours fériés.

Jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont :

- La rémunération – Redevance d'occupation du domaine public proposée,
- La qualité du service – Expérience du candidat (cv du gérant, expérience passée, attestation de formation et diplômes des gérants/salariés), modalités de l'activité proposée et des prestations tarifées,

La pondération se fera ainsi : Redevance (40%) et la qualité du service proposé (60%)

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public portuaire
Places de port réservées à l'activité de formation à la plongée sous-marine

Critères	Pondération
<p>- Redevance (40) <i>La notation de la redevance est calculée comme suit : 40 x (le prix de l'offre du candidat / le prix de l'offre la mieux-disante)</i></p> <p style="text-align: center;"><u>Redevance</u></p>	40%
<p style="text-align: center;"><u>Qualité du service</u></p> <ul style="list-style-type: none">○ Expérience et références du candidat – CV et autres documents utiles (formations, expériences précédentes, diplômes) (20) ;○ Qualité des prestations en lien avec les activités du Port de Plaisance (type de bateau, motorisation, encadrement, mesures de sécurité en mer) (20);○ Mesures environnementales (prévention et lutte contre les pollutions, réduction des nuisances...) (10) ;○ Propositions commerciales (tarifs appliqués, périodes et horaires d'ouverture) (10)	60%

La Ville de PALAVAS-LES-FLOTS peut apporter des modifications, au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, au dossier de consultation. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié.

Pour tout renseignement complémentaire

Les renseignements administratifs et techniques pourront être obtenus auprès de :

Mairie de PALAVAS-LES-FLOTS
Secrétariat général
BP 106
34 250 Palavas-les-Flots
Tél : 04.67.07.73.80
Courriel : mairie@palavaslesflots.com

Recours

Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif territorialement compétent :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34 000 Montpellier
Tel : 04.67.54.81.00
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public portuaire
Places de port réservées à l'activité de formation à la plongée sous-marine

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A CARACTERE ECONOMIQUE

(Article L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques)

LISTE DES PIECES A FOURNIR :

Toute personne souhaitant déposer un dossier d'occupation du domaine public en vue doit fournir les documents suivants :

- K-bis et statuts de la société à jour, *ou équivalent.*
En cas de formation de société, tout document illustrant la future existence de la société.
Dans ce cas précis, aucun titre d'occupation ne sera délivré avant création de la société.
- Certificat d'assurance couvrant l'activité exercée, *Un certificat d'assurance devra être fourni impérativement à l'issue de la consultation*
- L'attestation sur l'honneur datée et signée
- Un document listant les expériences éventuelles du candidat sur une activité similaire au cours des dernières années,
- Un mémoire technique comprenant un descriptif précis de l'activité économique proposée (*Le dossier pourra comprendre des photos illustratives du projet et se devra d'être le plus précis possible*),
- La proposition de redevance annuelle d'occupation effectuée par le candidat
- La fiche d'identité du candidat,

Tout dossier incomplet sera rejeté.

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LES ENTREPRISES CANDIDATES

Je soussigné ;
Représentant la société ;

Déclare sur l'honneur :

- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1;
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts ;
- c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal ;
- d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du code de commerce ;
- e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du code de commerce, ou d'une mesure équivalente prévue par un droit étranger ;
- f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L.631-1 du code de commerce, ou à ne procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché (copie du jugement).
- g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquittée les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ses impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des L 5212-1 à L 5212.11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Fait à..... ; Le..... ;
NOM, PRENOM et SIGNATURE :

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



PROPOSITION DE REDEVANCE POUR LES ENTREPRISES CANDIDATES

Je, soussigné, représentant la société immatriculée au RCS de, propose une redevance générale et annuelle pour 2022 de :

_____ € (en chiffre),

c'est-à-dire euros TTC (en lettres) qui sera décomposée comme suit :

- Un forfait de commerce sans fond de 1 200€,
- Un forfait Droit d'usage pour le bateau défini ainsi (rayer les mentions inutiles):
 - 2 039.00€ pour un bateau dont la taille est comprise entre 6.51m et 8m,
 - 2 039.00€ pour un bateau dont la taille est comprise entre 8,01m et 9,5m,
 - 2 474.00€ pour un bateau dont la taille est comprise entre 9.51m et 11m,
- Une part variable de _____ €,

Cette proposition vaut :

- Un seul lot (lot n°1 ou lot n°2)
- Deux lots (lots n°1 et n°2)

Les montants sont exprimés toute taxe comprise (TTC).

Cette redevance sera revalorisée annuellement au 1^{er} janvier sur la base de l'indice INSEE des loyers commerciaux (valeur troisième trimestre n-1).

Cette redevance est due annuellement et payable pour la première année avant le 31 juillet 2022.

En 2023, 2024, 2025 et 2026 elle sera payable en deux échéances. Une première échéance avant le 1^{er} juin et une seconde échéance avant le 30 septembre.

Fait à..... ; Le..... ;
NOM, PRENOM et SIGNATURE :

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



FICHE D'IDENTITE DU CANDIDAT

FICHE d'identité du candidat et son représentant.

- Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise candidatant :

- Nom et Prénom du représentant disposant de la capacité à engager juridique l'entreprise :

- Adresses postale :

- Adresse électronique :

- Numéros de téléphone et de télécopie :

Fait à..... ; Le..... ;
NOM, PRENOM et SIGNATURE :